Saint-Léonard
Montréal

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – PPCMOI 2021-02/C03-10

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un premier projet de résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2021-02/C03-10 visant à permettre l'occupation d'un local pour l'usage « clinique dentaire » au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5255-5281, rue Jean-Talon, lot numéro 1 123 289 du cadastre du Québec.

Conformément au décret numéro 799-2021 en date du 9 juin 2021, l'assemblée publique de consultation sera remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Cette consultation écrite se déroulera du **8 au 22 juillet 2021 inclusivement**. Les personnes intéressées à participer à la consultation écrite pourront le faire en transmettant leurs questions ou commentaires par courriel ou par courrier aux coordonnées suivantes : **sle.greffe.consultation@montreal.ca** ou **Division du greffe, arrondissement de Saint-Léonard, 8400, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard (Québec) H1R 3B1**. Durant toute la période de la consultation écrite, les questions et commentaires reçus et les réponses fournies par l'arrondissement seront diffusés au fur et à mesure sur le site Internet de l'arrondissement.

Le premier projet de résolution vise à permettre l'occupation d'un local au 5281, rue Jean-Talon, aux fins de l'usage « clinique dentaire » au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5255-5281, rue Jean-Talon.

Ce premier projet de résolution vise la zone Commerce C03-10 et contient une disposition susceptible d'approbation référendaire quant à l'usage « clinique dentaire » au rez-de-chaussée, sur la rue Jean-Talon. Les personnes intéressées de la zone visée et de ses zones contiguës pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire.

Le plan ci-dessous, illustre la zone visée et ses zones contiguës.

P L A N

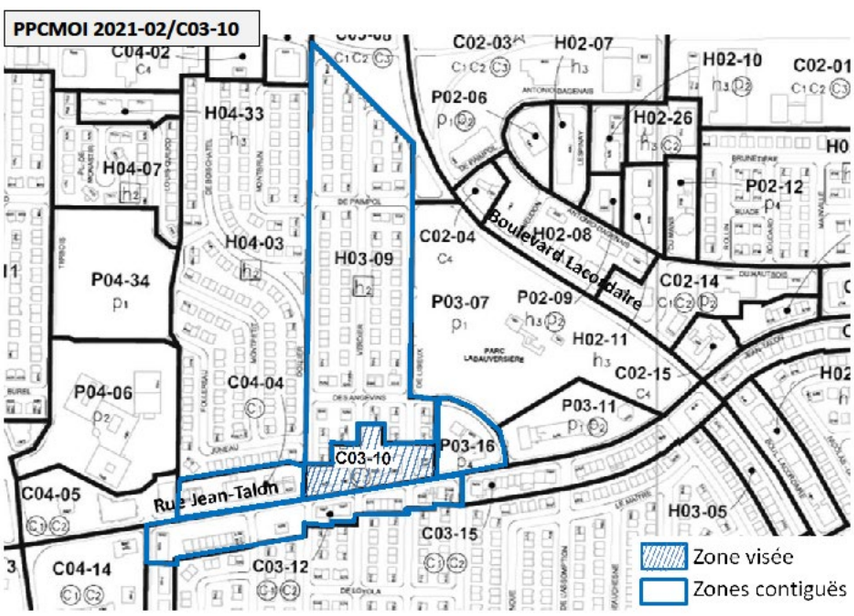

Le premier projet de résolution, la présentation relative à ce premier projet de résolution et les questions et commentaires qui seront reçus et les réponses qui seront fournies par l'arrondissement sont disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement (montreal.ca/saint-leonard).

Montréal, le 7 juillet 2021.

La Secrétaire d'arrondissement

Guylaine Champoux, avocate